

Séance du Conseil municipal du 7 décembre 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 1^{er} décembre 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 25

L'an deux-mille vingt-trois et le sept décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

17 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIIS		GARABED
DONZELOT			
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
		SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
RIVET			

10 Membres absents excusés :

DORVEAUX	COUVRAT	EYNARD	SEGUIN
GIRIN	HODZIG	MICHAUX	MANTOUX
MOULARD	BEGUE		

08 Pouvoirs :

COUVRAT	Donne pouvoir à	COMMUN
EYNARD	Donne pouvoir à	SEDDAS
SEGUIN	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIIS
HODZIG	Donne pouvoir à	GARABED
MICHAUX	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	SOUGH
BEGUE	Donne pouvoir à	MARILLIER

Délibération n° 20231207-009/ 7.1.4.3

AUGMENTATION DES TARIFS DE L'ESPACE COWORKING A LA MAISON POUR TOUS

Vu la délibération n°20160707-8 de tarification de l'espace de co-working à la maison pour tous,

La Commune de Marcy l'Etoile met à disposition de l'association « AVEC MARCY » l'espace co working de 9h à 19h du lundi au vendredi, lui laissant le soin d'organiser la location par les membres du club qui en feront la demande.

Les locations sont payées mensuellement par chaque membre directement à la mairie qui encaissera les recettes sur la régie de location des salles.

Il est précisé que toute heure commencée est due en totalité.

Ainsi, il vous est proposez de réévaluer les tarifs comme suit :

	1 heure	Une demi-journée
Tarifs actuels	1 €	3 €
Tarifs soumis au vote	3 €	8 €

Mesdames et Messieurs, je vous propose donc :

- **D'ADOPTER** les nouveaux tarifs
- **DE DIRE** qu'ils seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024
- **DE M'AUTORISER** à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **ADOPTER** les nouveaux tarifs
- **DIT** qu'ils seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Chantal MAITRE.